

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DUConseil Communautaire
de la Vallée du Gapeau

Séance du 22 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin à 9h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Date de convocation : le 15 juin 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Présents
31	31	24

Objet de la délibération : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS COMMUNAUTAIRES AUX SYNDICATS MIXTES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS OU ORGANISMES

21-06-22/02

Conseillers à voix délibérative :

M. PALMIERI
M. AYCARD
M. FABRE
M. GERARDIN
M. VITRANT
Mme XICLUNA
Mme DRELON
M. JAULT
M. CALONGE
Mme RAVINAL
M. COIQAULT
Mme SMADJA
Mme FOUCOU
M. LAURERI
Mme DELGADO
M. BOUBEKER
M. DUPONT
Mme VINCENTS
M. BERTI
Mme GAMBA
M. HENRY
Mme CORPORANDY-VIALLO
M. CASTEL

Présents : M. GARRON- Président
Maire de La Farlède – 1^{er} Vice-Président
Maire de Belgentier – 2^e Vice-Président
Maire de Solliès-Toucas – 3^e Vice-Président
Maire de Solliès-Ville – 4^e Vice-Président
Conseiller communautaire – commune de Belgentier
Conseillère communautaire – commune de Belgentier
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Conseillère communautaire – commune de La Farlède
Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Conseillère communautaire – commune de La Farlède
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Ville

Conseillers ayant donné procuration :

Mme FOUASSE à M. GERARDIN
Mme MARTINEZ à M. JAULT
M. MATTEODO à M. FABRE
Mme EXCOFFON-JOLLY à Mme CORPORANDY-VIALLO
M. GENSOLLEN à M. GARRON

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire élit M. FABRE secrétaire de séance.

Le Président expose que suite à la démission au 24 février 2021 de M. Abrines, maire de La Farlède et 1^{er} vice-président de la CCVG, une nouvelle équipe exécutive s'est mise en place dans cette commune.

D'autre part, M. Even a également fait parvenir une lettre de démission reçue à la CCVG le 19 avril 2021.

Par ailleurs, il convient de procéder à d'autres modifications.

Suite à ces évolutions, il est proposé de procéder à des ajustements dans les représentations communautaires aux organismes extérieurs. Ces modifications peuvent avoir lieu à tout instant au regard des dispositions de l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces désignations ont lieu pour les syndicats mixtes au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours. Pour les représentants aux syndicats mixtes, le choix du conseil communautaire peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre. Le conseil peut décider à l'unanimité de procéder à un vote à main levée. Pour les désignations à l'AUDAT, le mode d'élection est identique aux syndicats. Enfin, le Président rappelle qu'il n'existe pas d'ordre ou de rang pour les représentants désignés selon le mode uninominal.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU les statuts de la Communauté de Communes,

VU les articles L. 2121-21, L. 2121-33, L.2122-7, L. 5211-1, L. 5211-7, L. 5711-1 et L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat Mixte SCOT Provence Méditerranée, du SITTOMAT, du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau, du SICTIAM et de l'Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise,

VU l'adhésion de la Communauté de Communes à ces syndicats et organismes,

VU la délibération n°20/07/10-11 du 10 juillet 2020 et n°21/02/19-04 du 19 février 2021 relatives à la désignation des représentants communautaires aux syndicats mixte et autres organismes,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'organe délibérant de pouvoir modifier ses représentants aux syndicats et autres organismes auxquels adhère la CCVG,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'organe délibérant de désigner en son sein ses représentants,

DECIDE

- DE REMPLACER M. Gensollen en qualité de délégué titulaire et M. Henry en qualité de délégué suppléant au Syndicat Mixte SCOT Provence Méditerranée en procédant à une nouvelle élection :

siège de délégué titulaire

Est seul candidat : M. Yves Palmiéri, proclamé élu délégué titulaire de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte SCOT Provence Méditerranée.

siège de délégué suppléant

Est seule candidate : Mme Sandrine Astier-Bouchet, proclamée élue déléguée suppléante de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte SCOT Provence Méditerranée.

- DE REMPLACER M. Palmiéri en qualité de délégué titulaire au SITTOMAT en procédant à une nouvelle élection :

Est seul candidat : M. Robert Berti, proclamé élu délégué titulaire de la Communauté de Communes au SITTOMAT.

- DE REMPLACER M. Toulgoat en qualité de délégué suppléant au SITTOMAT en procédant à une nouvelle élection :

Est seule candidate : Mme Marie-Léa Vogel, proclamée élue déléguée suppléante de la Communauté de Communes au SITTOMAT.

- DE REMPLACER M. Even en qualité de délégué titulaire au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau en procédant à une nouvelle élection :

Est seul candidat : M. Henry Pierre, proclamé élu délégué titulaire de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau.

- DE REMPLACER M. Palmiéri en qualité de délégué suppléant au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau en procédant à une nouvelle élection :

Est seule candidate : Mme Gamba Mireille, proclamée élue déléguée suppléante de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau,

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

Benoit
Leviault

ID : 083-248300410-20210622-21_06_22_02DEL-DE

- DE REMPLACER MM. Gensollen et Even, délégués titulaires au Syndicat Mixte de Gestion de l'Eygoutier en procédant à une nouvelle élection :

Sont candidats : MM. Robert Berti et Henry Pierre, proclamés élus délégués titulaires de la Communauté de Communes au syndicat de gestion de l'Eygoutier

- DE REMPLACER M. Gueit en qualité de délégué titulaire et M. Henry en qualité de délégué suppléant au SICTIAM en procédant à une nouvelle élection :

siège de délégué titulaire

Est seul candidat : M. Henry Pierre, proclamé élu délégué titulaire de la Communauté de Communes au SICTIAM,

siège de délégué suppléant

Est seul candidat : M. Alexis Collet, proclamé élu délégué suppléant de la Communauté de Communes au SICTIAM,

- DE REMPLACER M. Gensollen en qualité de délégué titulaire à l'Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise en procédant à une nouvelle élection :

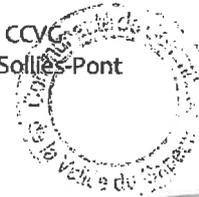
Est seul candidat : M. Yves Palmieri, proclamé élu délégué titulaire de la Communauté de Communes à l'Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de sa
transmission en Préfecture du Var le
et de sa publication le ...+ **7 JUIL. 2021**

Docteur André GARRON

Président CCVC
Maire de Sollès-Pont



Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le



ID : 083-248300410-20210622-21_06_22_02DEL-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.